



Préambule

Le Prix Marc Filser est attribué chaque année à un docteur du CREGO. Ce Prix vise à récompenser les meilleures thèses en sciences de gestion et du management (section 06 du CNU) des universités de Bourgogne (UB), Franche-Comté (UFC) et Haute-Alsace (UHA) et à encourager les étudiants à s'engager dans des recherches doctorales.

Professeur émérite de l'Université de Bourgogne, Marc Filser a joué un rôle majeur dans la structuration de la recherche en gestion tant au niveau national que local. Président de la section Sciences de Gestion (section 06) du Conseil National des Universités (CNU) de 2003 à 2007, il a ensuite occupé la fonction de Conseiller Scientifique à la DGESIP au ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, entre 2008 et 2022. Durant sa carrière, 55 thèses ont été soutenues sous sa direction contribuant ainsi au rayonnement de la recherche doctorale en sciences de gestion.

En 2014, Marc Filser a fondé le laboratoire CREGO. Sous sa direction, l'unité obtient la labellisation nationale « équipe d'accueil » auprès du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche en novembre 2013. En 2014, une antenne du CREGO est ouverte à l'UFC sous la direction de la Professeure Evelyne Poincelot. En mars 2015, le CREGO se développe et crée une antenne à l'UHA (Mulhouse et Colmar) dirigée par le Professeur Marc Bollecker. En 2017, l'unité obtient sa triple tutelle et devient ainsi une unité de recherche interrégionale sur trois sites, UB, UFC et UHA. Sur l'initiative de la Professeure Angèle Renaud, le Prix de thèse du CREGO, nommé Prix Marc Filser en l'honneur de son fondateur, est désormais décerné aux auteurs des meilleures thèses en sciences de gestion et du management issues des universités de Bourgogne, Franche-Comté et Haute-Alsace.

Article 1 : candidature au Prix

Peuvent candidater au Prix Marc Filser, les docteurs ayant soutenu leur thèse au CREGO l'année précédant la cérémonie de remise du Prix. Sont éligibles, les thèses relevant de la discipline des sciences de gestion et du management (section 06 du CNU) soutenues à l'université de Bourgogne (UB), à l'université de Franche-Comté (UFC) ou à l'université de Haute-Alsace (UHA) ou à l'étranger pour les cotutelles internationales.

Le dossier de candidature comprend : la thèse, le rapport de soutenance et les rapports préalables à la soutenance. La langue de publication de la thèse est le français. Une thèse rédigée dans une autre langue peut être examinée par le jury sous réserve d'y joindre un résumé long en français.

Les candidats s'engagent à respecter le présent règlement et à participer à la cérémonie de remise du Prix conformément aux modalités indiquées par les organisateurs. En cas d'absence à la cérémonie, le montant de la récompense ne sera pas attribué au lauréat.

Article 2 : description du Prix

Le Prix se présente sous la forme d'un trophée et est honoré d'un droit de tirage de 1500 euros sur le budget du laboratoire. Ces crédits sont destinés à financer la recherche du lauréat (par exemple la traduction d'un article issu de la thèse, l'acquisition de logiciels ou d'ouvrages...) et ne sera donc pas versé en espèces mais constituera un droit de tirage valable jusqu'au 30 septembre de l'année suivant la remise du Prix.

En cas d'ex aequo, deux Prix de 750 euros (sous forme de droit de tirage) pourront être attribués aux lauréats.

Article 3 : composition du jury

Sur proposition de la Direction de l'unité, le Président du jury est désigné chaque année par le Conseil de laboratoire élargi aux Responsables d'équipe du CREGO. Il doit être Professeur des Universités.

La composition du jury est approuvée par le Conseil de laboratoire élargi aux Responsables d'équipe du CREGO. Le jury est composé de Professeurs des universités (PU) et Maîtres de conférences titulaires de l'habilitation à diriger des recherches (HDR). Il comprend pour moitié des membres externes à l'unité et un praticien reconnu en management. Sa composition doit permettre une représentation équilibrée des femmes et des hommes, ainsi que des différents champs de la section 06 du CNU.

Une fois constitué, le jury organise librement ses travaux et ses délibérations pour établir le palmarès du Prix. La composition du jury fait l'objet d'une communication aux candidats.

Les directeurs de thèse, co-directeurs ou co-encadrants des candidats au Prix de thèse ne peuvent pas participer au jury.

3

Article 4 : cérémonie de remise du Prix

La cérémonie de remise du Prix Marc Filser a lieu lors des Assises du CREGO qui réunit une fois par an l'ensemble des membres de l'unité. Le Prix est remis par un binôme, composé du Président du jury et du Directeur du site du lauréat (UB, UFC ou UHA).

La présence du lauréat est obligatoire. Il doit présenter sa thèse en 180 secondes lors de la cérémonie.

Article 5 : calendrier du Prix

Le calendrier prévisionnel du Prix est le suivant :

- Janvier : ouverture des candidatures
- Fin mars : date limite de dépôt des dossiers de candidature à l'adresse Prixedthesecrego@u-bourgogne.fr
- Avril-juillet : examen des dossiers, délibérations du jury, élaboration du palmarès
- Octobre : cérémonie de remise du Prix Marc Filser lors des Assises

Des dates plus précises seront communiquées durant l'année.

La Directrice du CREGO



Angèle RENAUD